
Forum des entreprises africaines 2025

Du potentiel à la prospérité : activer les chaînes de valeur régionales de l'Afrique

Deuxième table ronde : Assurer la durabilité et le respect des normes –
débloquent les chaînes de valeur africaines pour les marchés mondiaux

17 février 2025

Commission économique pour l'Afrique, Maison de l'Afrique, Addis-
Abeba

Note de réflexion

I. Introduction

1. Le respect des normes est essentiel pour renforcer la compétitivité mondiale des chaînes de valeur africaines. Les normes fournissent un point de référence commun qui garantit que les produits des entreprises de différents pays répondent aux critères de qualité, de sécurité et de technicité exigés. Elles contribuent également de plus en plus à la promotion de la durabilité et des pratiques éthiques. Le respect des normes peut toutefois poser des problèmes importants aux entreprises du secteur privé, en particulier dans des secteurs tels que le cuir, les minéraux, les produits pharmaceutiques et l'agriculture.

2. Au cours de la présente table ronde, les participants examineront les obstacles rencontrés par le secteur privé pour se conformer aux normes internationales, le rôle des normes africaines harmonisées pour renforcer la compétitivité et la manière dont la technologie peut être utilisée pour améliorer l'efficacité des efforts faits pour respecter les normes et les exigences de durabilité afin de rendre possible le développement des chaînes de valeur régionales en Afrique.

II. Le cas des normes internationales

3. Malgré l'existence de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce, qui vise à établir des conditions de concurrence équitables en veillant à ce que les normes et les règlements techniques soient non discriminatoires et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce, divers facteurs continuent d'empêcher les pays africains d'avoir accès aux marchés mondiaux.

4. L'insuffisance des ressources techniques et financières limite souvent la capacité des pays africains de jouer un rôle efficace dans la conception et la mise en œuvre des normes internationales, réduisant ainsi leur aptitude à influencer sur la définition de règles qui pourraient mieux favoriser le développement de chaînes de valeur africaines compétitives à l'échelle mondiale. En outre, la plupart des principaux partenaires commerciaux du continent ont adopté des normes relativement strictes, imposant des obstacles à l'entrée pour les exportateurs. L'Union européenne, par exemple, dispose de certains des règlements les plus rigoureux au monde en matière de sécurité sanitaire des aliments, ce qui a une incidence non seulement sur



A.25-00022 (F)

ses membres, mais aussi sur l'industrie alimentaire mondiale¹. Le respect de certains règlements et normes pourrait nécessiter la modernisation des installations de production, l'adoption de nouvelles technologies et le respect d'exigences rigoureuses en matière d'essais et d'homologation, qui impliquent souvent d'importants investissements². Le coût peut être prohibitif, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, qui se heurtent souvent à des difficultés pour avoir accès aux financements. Cela ressort clairement dans le cas de l'Afrique du Sud, où l'application de mesures phytosanitaires supplémentaires sur les agrumes, introduites par l'Union européenne en 2022, coûtent au secteur environ 200 millions de rands (approximativement 10,7 millions de dollars)³.

5. Le non-respect des normes et des règlements internationaux peut limiter considérablement l'intégration des chaînes de valeur africaines dans les marchés mondiaux. Par exemple, dans un rapport récent, il a été noté que la plupart des producteurs de café des pays africains étaient mal équipés pour satisfaire aux dispositions du règlement de l'Union européenne sur la déforestation⁴. Cela pourrait amener les importateurs de l'Union européenne à se tourner vers des pays tels que le Brésil, où les systèmes de traçabilité sont plus avancés, pour s'approvisionner en café⁵. En vertu des règles de l'Union européenne destinées à protéger l'intégrité du marché unique⁶, les fournisseurs étrangers qui ne les respectent pas s'exposent à une radiation de la liste des fournisseurs dans l'ensemble du marché de l'Union européenne, et leur réadmission est extrêmement difficile.

III. Tirer parti du pouvoir de levier des normes harmonisées en Afrique

7. Le développement de chaînes de valeur africaines compétitives à l'échelle mondiale repose sur la résolution efficace des problèmes découlant des mesures non tarifaires. Des mesures non tarifaires très élevées et disparates, telles que des normes sanitaires, phytosanitaires et techniques différentes, font grimper les coûts non tarifaires du commerce intra-africain d'environ 18 %⁷. Cela s'explique par l'augmentation des coûts de mise en conformité et la complexité opérationnelle pour les producteurs et les exportateurs, ces derniers pouvant être amenés à adapter leurs procédés de production pour satisfaire aux normes

¹ Biosafe, "Food safety regulations in the European Union" (Règlementation sur la sécurité sanitaire des aliments dans l'Union européenne), 13 septembre 2023. Disponible à l'adresse : www.biosafe.fi/insight/food-safety-regulations (anglais seulement).

² Organisation mondiale du commerce, *Rapport sur le commerce mondial 2005 : Le commerce, les normes commerciales et l'OMC* (Genève, 2005).

³ Glenneis Kriel, "Protectionism and shipping disruptions threaten agri-trade" (Le protectionnisme et les perturbations du transport maritime menacent le commerce agricole), 25 mars 2024. Disponible à l'adresse : www.farmersweekly.co.za/agri-news/south-africa/protectionism-and-shipping-disruptions-threaten-agri-trade/ (anglais seulement).

⁴ Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, et abrogeant le règlement (UE) 995/2010.

⁵ Sjoerd Panhuysen et Frederik de Vries, "Coffee Barometer" (Baromètre du café) 2023 (2023).

⁶ Règlements (UE) No 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits, et modifiant la directive 2004/42/CE et les règlements (CE) No 765/2008 et (UE) No 305/2011.

⁷ Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Centre africain pour la politique commerciale, *La ZLECAf : Tout ce que vous devez savoir : foire aux questions et réponses* (Addis-Abeba, 2024).

spécifiques de chaque marché cible. La nécessité ‘de nombreuses certifications et d’un nombre considérable d’essais et de documents accroît encore les coûts⁸.

8. Pour relever ces défis, les États parties à l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sont chargés, en vertu de l’Annexe 6 sur les obstacles techniques au commerce, d’élaborer et de promouvoir l’adoption ou l’adaptation de normes internationales’, d’encourager l’utilisation des normes établies par l’Organisation africaine de normalisation et la Commission électrotechnique africaine de normalisation, et de demander à ces organisations d’élaborer des normes en cas de besoin. En 2021, la Commission économique pour l’Afrique (CEA) a procédé à une évaluation afin d’identifier les chaînes de valeur prioritaires pour l’harmonisation des normes, que l’Organisation africaine de normalisation utilise comme guide. En outre, conformément au paragraphe 36 de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, adoptée à la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement (voir UNEP/AMCEN/12/9, annexe I), l’Organisation africaine de normalisation, avec l’appui de la CEA et d’autres partenaires, a élaboré des normes de durabilité dans le cadre du programme Eco Mark Africa pour divers secteurs, y compris l’industrie du cuir.

9. On dénombre sur l’ensemble du continent de nombreux exemples où des installations d’essai, des systèmes de certification et des mécanismes de conformité inadéquats ont empêché les producteurs et les exportateurs de se conformer aux normes et aux règlements techniques exigés. Dans une évaluation réalisée en 2023 par l’Infrastructure panafricaine de qualité, 22 des 54 pays africains disposeraient d’une infrastructure de qualité limitée, voire inexistante, tandis que 13 pays africains n’avaient que des systèmes partiellement mis au point⁹. Par conséquent, l’investissement dans des infrastructures de qualité doit aller au-delà du respect des normes. Des éléments aussi essentiels que la métrologie, l’évaluation de la conformité, l’accréditation, la certification, la surveillance des marchés, les essais et l’inspection, les ressources humaines et la recherche-développement doivent également être pris en compte.

IV. Mises à niveau technologiques pour la durabilité et les normes

10. Les innovations technologiques sont de plus en plus exploitées pour améliorer le respect des règlements techniques et des normes dans les différentes chaînes de valeur. Des technologies telles que la chaîne de blocs sont employées pour améliorer la traçabilité, permettant aux producteurs de fournir des données vérifiables du trajet d’un produit tout au long de la chaîne d’approvisionnement. Par exemple, en 2021, un constructeur automobile s’est associé à un responsable de la traçabilité de la chaîne d’approvisionnement et à une université pour expérimenter, pour la première fois dans le monde, l’utilisation de la technologie de traçabilité dans la chaîne d’approvisionnement du cuir. Cette initiative avait pour but de garantir une transparence totale tout au long de la chaîne d’approvisionnement et d’évaluer l’empreinte carbone du réseau d’approvisionnement en cuir¹⁰. De même, les industries adoptent l’intelligence artificielle et l’apprentissage automatique pour rationaliser le contrôle de la qualité en utilisant des systèmes d’inspection avancés pour détecter les défauts et s’assurer que les produits respectent les règlements techniques et les normes avant qu’ils n’arrivent sur le

⁸ Organisation africaine de normalisation, Union africaine, CEA et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, *Identifier les secteurs et les chaînes de valeur prioritaires pour l’harmonisation des normes* (CEA, Addis-Abeba, 2020).

⁹ Pan-African Quality Infrastructure, *“TBT/QI stocktaking document”*, août 2023.

¹⁰ Land Rover, *“Jaguar Land Rover trials world-first digital supply chain for leather using blockchain technology”* (Jaguar Land Rover teste la première chaîne mondiale d’approvisionnement digital du cuir grâce à la technologie blockchain), 12 octobre 2021.

marché. Dans l'industrie pharmaceutique, les systèmes alimentés par l'intelligence artificielle améliorent la détection des défauts dans les procédés de formulation et de production de médicaments¹¹. En outre, dans l'agriculture, des technologies telles que la télédétection et l'Internet des objets sont utilisées pour déterminer la nécessité d'appliquer des pesticides et des engrais et le moment où ils doivent être appliqués, ainsi que la surveillance de facteurs environnementaux, comme l'humidité du sol, la température et la situation météorologique, en veillant au respect des normes de durabilité et de sécurité¹². Avec le soutien du CEA, un élevage de petits ruminants au Botswana exploite un système de surveillance de la prise d'eau fondé sur l'Internet des objets pour l'élevage de petits ruminants afin de favoriser les gains d'efficacité, la compétitivité et l'adaptation au changement climatique. L'initiative vise à servir de référence pour les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le continent dans son ensemble, en présentant les meilleures pratiques en matière de technologie et d'innovation¹³.

11. L'intégration des technologies dans les chaînes de valeur africaines, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture et les produits pharmaceutiques, sera essentielle pour renforcer le respect des règlements et améliorer la compétitivité. Les investissements dans les infrastructures technologiques et le renforcement des capacités seront essentiels pour permettre aux producteurs et aux exportateurs d'adopter les innovations avec efficacité. Étant donné que l'utilisation des technologies soulève des préoccupations liées à la gouvernance des données et à la propriété intellectuelle, l'adaptation locale et la mise en œuvre des cadres régionaux existants, y compris les protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique et sur les droits de propriété intellectuelle, seront essentielles. Des efforts concertés seront également nécessaires pour veiller à ce que les femmes puissent tirer parti des technologies, compte tenu de la fracture numérique entre les hommes et les femmes¹⁴.

¹¹ Kampanart Huanbutta et autres, "Artificial intelligence-driven pharmaceutical industry: a paradigm shift in drug discovery, formulation development, manufacturing, quality control, and post-market surveillance" (L'industrie pharmaceutique pilotée par l'intelligence artificielle : un changement de paradigme dans la découverte, l'élaboration de formulations, la fabrication, le contrôle de la qualité des médicaments et la surveillance après leur mise sur le marché), *European Journal of Pharmaceutical Sciences*, vol. 203 (décembre 2024).

¹² Prem Rajak et autres, "Internet of things and smart sensors in agriculture: scopes and challenges" (L'Internet des objets et les capteurs intelligents dans l'agriculture : portée et défis), *Journal of Agriculture and Food Research*, vol. 14 (décembre 2023).

¹³ CEA, "Lobu small stock farm (LSF)" (L'élevage de petits ruminants de Lobu), Botswana.

¹⁴ Centre africain pour les politiques commerciales, CEA et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, "Digital Infrastructure in Africa" (L'infrastructure numérique en Afrique) (CEA, Addis Abeba, 2023).

V. Questions directrices

12. Les questions suivantes orienteront les discussions lors de la table ronde :

a) Les pays membres et les institutions africaines associées à l'élaboration de normes prennent-ils des mesures proactives pour faire en sorte que les normes mondiales n'aient pas de conséquences négatives sur le secteur privé en Afrique ? Comment les normes de durabilité africaines peuvent-elles être utilisées pour satisfaire aux nouvelles obligations de durabilité imposées par la réglementation, telles que le règlement de l'Union européenne sur la déforestation ? De quel soutien le secteur privé a-t-il besoin pour s'adapter à des normes internationales de plus en plus strictes et susceptibles de constituer de nouveaux obstacles techniques au commerce africain, et comment les efforts du secteur privé peuvent-ils être soutenus pour relever ce défi à travers les chaînes de valeur régionales transfrontalières ?

b) De quelle manière les entreprises africaines utilisent-elles les innovations technologiques, telles que la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets pour renforcer la conformité aux normes mondiales et continentales et aux obligations de durabilité ? Dans le contexte du développement des chaînes de valeur régionales, quel est le soutien ou quels sont les investissements supplémentaires nécessaires pour aider le secteur privé à développer et à intégrer pleinement les technologies ? Quelles initiatives peuvent-elles être mises en place pour veiller à ce que les femmes puissent également bénéficier de l'utilisation des technologies ?

c) Le secteur privé se heurte-t-il à des difficultés dans l'adoption de normes africaines harmonisées ? Comment la connexion aux chaînes de valeur régionales existantes ou nouvelles peut-elle aider le secteur privé à contribuer au processus d'élaboration et d'harmonisation des normes africaines ? Quels sont les principaux défis liés à l'amélioration des infrastructures sur le continent qui doivent être relevés afin d'améliorer la mise en conformité et comment les approches ou initiatives régionales peuvent-elles soutenir le secteur privé ?
